

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

22 août 1996 – n° 1265
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Le politique sous tutelle

Jacques Chirac, lors de sa récente visite à Ryad, soutenant tel un infirmier le roi Fahd chancelant. Devant son poste, le téléspectateur ne s'y trompe pas. Rien dans ce geste ne dénote la compassion ou le signe d'une indéfectible amitié entre deux peuples. Le décryptage réflexe lit dans cette attitude une sollicitude intéressée, le souci prioritaire de décrocher un important contrat d'armement dans la péninsule arabe.

En Suisse, plusieurs travaux législatifs en cours révèlent la même obsession économique.

- Loi sur le travail. La majorité des parlementaires décide d'assouplir les conditions du travail de nuit, sans imposer aux employeurs des compensations en temps en faveur des salariés. Alors que tous les spécialistes s'accordent à reconnaître la nocivité pour la santé du travail nocturne régulier.

- Loi sur les exportations d'armes. A nouveau le Parlement – le Conseil national – relaie fidèlement les revendications des milieux économiques. Ainsi refuse-t-il d'assimiler les avions Pilatus à du matériel de guerre, alors que dans plusieurs pays du tiers-monde ces appareils traquent efficacement les guérillas opposées au régime en place et terrorisent les populations civiles.

- Redevance sur les poids lourds liée aux coûts réels de ce mode de transport. Son principe est ancré dans la Constitution depuis février 1994, mais sa concrétisation législative se heurte à l'opposition des partis bourgeois.

Ce ne sont là que quelques exemples.

A chaque fois les politiques apparaissent comme de fidèles relais des intérêts économiques, qu'il s'agisse d'assurer la survie d'une entreprise (Pilatus), d'une branche (transports routiers) ou la compétitivité du pays (travail de nuit). Dans une situation de chômage persistant, toutes ces décisions n'ont guère besoin d'autre légitimation que l'indispensable mobilisation pour l'emploi. A l'Etat la tâche d'assurer les conditions les plus favorables à l'activité économique.

Bien sûr les politiques ne peuvent ignorer les soucis des entrepreneurs; niveau du franc suisse, contraintes administratives et réglementaires trop pesantes par exemple. Mais aujourd'hui ils ne les ignorent plus. Ils y sont même attentifs à un point tel qu'ils en négligent les soucis tout aussi légitimes des salariés et de la population en général. La politique sociale et la protection de l'environnement passent au second plan, reléguées au magasin des accessoires coûteux dès lors que la concurrence internationale nous harcèle.

Ce faisant, les politiques trahissent leur fonction. D'une part ils renoncent à prendre en considération tous les intérêts en présence et à arbitrer entre ces intérêts, privilégiant la seule dimension économique qui dès lors tend à dominer tout le champ de l'action publique. D'autre part, en endossant complaisamment les revendications de l'économie, ils relativisent les valeurs qui fondent notre identité collective. Il est moins question d'affirmer la solidarité entre les membres de la société, de garantir et de développer la liberté, l'égalité, et la dignité humaine que d'assurer un taux de croissance suffisant et de conquérir des parts de marché.

Les gouvernements n'annoncent plus des objectifs sociétaux à réaliser, ils se contentent de prédire l'évolution du PIB et du chômage pour les mois qui viennent.

Cette démission du politique est grave à double titre. Quand la fatalité économique se substitue à un projet de société, l'existence même de cette dernière est en péril. Est-ce un hasard si la confiance dans les autorités élues subit une constante érosion?

Quant à l'économie, livrée à elle-même, sans insertion dans un projet collectif, elle montre déjà ses limites, puisqu'à l'accroissement des richesses produites répond une multiplication des inégalités et de la pauvreté et un épuisement des ressources naturelles. C'est donc qu'une économie durable et source de bien-être ne peut être que politique. JD

Adolf Ogi, au portillon du C.I.O.

ARTICLE 97 DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE

Les membres du Conseil fédéral ne peuvent, pendant la durée de leurs fonctions, revêtir aucun autre emploi, soit au service de la Confédération, soit dans un canton, ni suivre d'autre carrière ou exercer de profession.

(ag) Il est arrivé par le sport au pouvoir politique, arrivera-t-il de la politique au pouvoir sportif? Le conseiller fédéral Ogi entretient sa forme de skieur talentueux; dans toute course interparlementaire, il fait voir, bon pour l'image du magistrat, son dossard vainqueur. On le dit au départ d'une nouvelle course, un siège au C.I.O., s'il gagne.

La presse suisse, à l'occasion d'Atlanta où l'assiduité d'Ogi fut remarquée, a disserté sur la compatibilité d'un double mandat au Conseil fédéral et au C.I.O. Les conclusions sont négatives. Mais l'argumentation assez étroite. Elle consiste avant tout à souligner que sous la longue présidence de Juan Antonio Samaranch, le C.I.O. est devenu non seulement le responsable des olympiades, mais une puissance d'argent, bien qu'officiellement institution sans but lucratif et, comme telle, exonérée de tout impôt.

Les redevances de transmission télévisuelle, les contrats des sponsors autorisés à utiliser l'emblème olympique se chiffrent par milliards. Le C.I.O. prélève son tribut. Tout ce business n'est pas compatible avec la lettre et l'esprit de la Constitution fédérale (voir marge). Le conseiller fédéral pourrait-il voter pour l'attribution du chronométrage à la S.M.H. contre son concurrent japonais? Si cette argumentation est convaincante, on s'étonne que les commentateurs ne se soient jamais placés du point de vue de l'esprit olympique et de sa charte.

Un recrutement par cooptation

Lorsque le 23 juin 1894, Pierre de Fredi, baron de Coubertin, crée à Paris le C.I.O., il fait en sorte expressément qu'il soit soustrait aux pressions des gouvernements et des institutions nationales. Les membres du C.I.O. ne sont pas élus par les délégués des comités nationaux. C'est un organisme indépendant qui, selon l'article 4, «se recrute lui-même». On a souvent fait le rapprochement avec les statuts du Comité international de la Croix-Rouge, «se recrutant par cooptation parmi les citoyens suisses».

La cooptation olympique a ses défauts souvent soulignés: risques d'un esprit de caste, nobiliaire, financière; renforcement du pouvoir présidentiel jusqu'à l'autoritarisme; glissement vers une gérontocratie, etc... Mais la capacité d'indépendance, mise à l'épreuve par la guerre froide, le problème des deux Allemagne, les rapports conflictuels entre Israël et les pays arabes, l'apartheid, les conflits régionaux, et cette volonté d'être au-dessus des mêlées ont été renforcées par la nette coupure entre le C.I.O. et les acteurs politiques nationaux. Si le C.I.O. ou son président désignait Adolf Ogi, demeurant conseiller fédéral, il serait infidèle à sa charte.

Mais il y a unanimité pour juger que M. Ogi serait à sa juste place au C.I.O. quand il aura démissionné du Conseil fédéral. La manière dont il a conduit, en relations intérieures et extérieures, le dossier des transversales alpines ne lui vaudra pas une médaille helvétique. Mieux que le département militaire, le C.I.O. serait pour lui une sortie honorable. ■

Médias

(cfp) *Luzern Heute*, l'autre quotidien lucernois, lancé après la fusion des deux quotidiens locaux, vient de passer le cap des cent jours de parution et semble décidé à continuer de paraître. Certains avaient pensé qu'il s'agissait d'un simple journal électoral pendant la campagne pour l'élection du président de la ville de Lucerne. Or, une fois le candidat le plus libéral élu, les abonnés semblent assez nombreux pour justifier la continuation.

Quant au journal de Zoug dont la parution est prévue pour la rentrée, ses chances de vie semblent encore meilleures.

Klartext, le magazine des médias dont les révélations sur la cuisine interne des journaux sont parfois fort dérangeantes, se prépare à faire paraître sa centième édition. Il est probablement lu par les initiés en Suisse romande.

Le principal hebdomadaire de gauche allemandique, *WoZ (Wochenzeitung)* modifie sa présentation à partir du 6 septembre. Bruno Franzen, qui a réalisé de bonnes affaires dans le tourisme, a mis 100 000 francs à disposition, sans condition, selon les informations de *Klartext*. magazine des médias.

Inventaire des publications officielles allemandes mises à disposition dans un wagon des *Deutsche Bahnen* de deuxième classe terminant sa course à Brigue: le rapport de gestion de 1995 des Chemins de fer allemands (DB), le magazine *Journal für Deutschland* diffusé mensuellement par l'Office de presse et d'information du gouvernement, et une brochure de 72 pages du Ministère allemand des finances intitulée «Der Euro stark wie die Mark» (L'Euro aussi fort que le mark). Tout est en allemand, bien entendu, mais dans une présentation intéressante, à comparer au refus des Suisses de donner une information officielle attractive. Pour les surfeurs sur Internet: <http://WWW.bundesregierung.de> ou <http://WWW.gouvernement.de>.

Union de la gauche au conseil d'Etat: du virtuel au symbolique

Dans le dernier numéro de DP, AG défendait la thèse que la nouvelle majorité du Conseil d'Etat, jamais expérimentée, impliquait aussi une nouvelle discipline du parti socialiste placé en position centrale. Autre approche.

(gs) Les écoliers vaudois préparent leurs cartables, et les conseillers d'Etat leur programme politique; celui-ci devrait porter l'étiquette de la majorité de gauche. Jusqu'à maintenant, avant que l'été n'interrompe les ardeurs partisans, on aurait pu dire: «majorité de gauche, où ça?» Ce sont plutôt les crispations par conférences de presse interposées qui ont prévalu.

Car cette majorité de gauche, dont on attend tant de choses, est composée de ce qu'on appelle avec pudeur, et depuis que les combats idéologiques se sont atténués, des sensibilités différentes. L'austérité discrète de l'écologiste Philippe Bieler contraste avec l'éloquence pastorale de Josef Zisyadis, la force tranquille de Daniel Schmutz avec l'habileté élégante de Jean Jacques Schwaab.

Un début difficile

Or, certainement malgré eux, les quatre conseillers d'Etat sont bel et bien responsables, mandatés par leurs partis et par le vote populaire pour être porteurs du changement. Si l'addition des différences ne crée pas l'unité, la simple logique mathématique impose une nouvelle donne qu'on ne peut ignorer. Ce n'est pas le conseiller d'Etat Zisyadis qui incarne à lui tout seul le choix populaire, mais bien la somme un peu dépareillée de ces «sensibilités différentes» qui composent la majorité de gauche.

En ce sens, la collaboration début juillet a bien mal commencé: par un projet RMR progressiste, d'abord, et qui pourtant divise les conseillers d'Etat Bieler et Zisyadis, face à une droite qui, comme d'habitude est unie dès qu'il s'agit de combattre une amélioration des solidarités; un projet de loi fiscale ensuite qui reprend en grande partie les propositions de Veillon, mais qui prévoit l'harmonisation fiscale répartie sur quatre ans; projet qui suscite l'ire de la droite, et la déception de la gauche; sans parler des maladresses de communication du département des Finances, qui a présenté les projections de hausse de 2% du taux d'imposition comme un élément du projet fiscal. Enfin, la présentation d'un programme de législature pour les deux prochaines années qui ne tient pas compte de la nouvelle configuration politique a donné l'impression que le Conseil d'Etat refusait de s'y adapter.

Mais la partie est loin d'être terminée; au contraire, les négociations au sein du col-

lège, la défense des projets devant le Grand Conseil sous la salve des amendements, et les règlements d'application permettront de mesurer le degré de cohésion de cette nouvelle majorité; c'est à cette aune-là que la population pourra évaluer la marge de manœuvre des conseillers d'Etat de gauche, mais surtout leur capacité, et leur volonté à la transformer. Au-delà des contraintes et des limites imposées par la majorité bourgeoise au Grand Conseil, au-delà de la menace de la sanction populaire, il y aura des symboles politiques qu'on ne pourra sacrifier. Quelques exemples:

- dans le projet RMR, la durée de l'aide au RMRiste ne devrait pas être remise en cause;
- dans le projet fiscal, la hausse de 2% du taux d'imposition fiscale devrait rester au rayon des mauvais souvenirs;
- le quotient familial, qui, malgré son nom prometteur, avantage les revenus supérieurs devrait rapidement se voir remplacer par un autre système de calcul.

Echéancier

Enfin, la discussion du budget en novembre 1997 donnera l'occasion aux conseillers d'Etat de montrer leur indispensable différence; il sera dès lors important que le gouvernement fasse des propositions rapidement applicables et qui respectent le contenu de la plate-forme commune: l'engagement d'une quinzaine d'experts fiscaux pourrait être une mesure symboliquement parlante, comme la transformation du système des allocations familiales, ou la prise en charge à 100% de l'enveloppe des assurances sociales.

Les débats qui vont jaloner l'automne politique seront certes significatifs sur la force d'opposition du Grand Conseil et le relais qu'il peut trouver dans la population. Mais les conseillers d'Etat de la majorité de gauche ont l'avantage sur celui-ci de pouvoir faire connaître leurs objectifs et orientations concertés par voie de presse, par la discussion avec les milieux associatifs ou par la rencontre avec la population.

De plus, ils peuvent toujours, en cas de blocage législatif, retirer un projet de loi gouvernemental et lui préférer le status quo. Il y a là pour le Conseil d'Etat à la fois un véritable outil de négociation et à la fois la garantie de ne pas voir ses projets dénaturés; le Grand Conseil devra en tenir compte dans ses discussions. ■

Vent d'août

C'était une belle réunion de famille qui se tenait sur la place fédérale le 8 août dernier. La grande famille socialiste était présente: du président au conseiller fédéral par lettre de soutien interposée; et ce jour-là, comme toujours, le membre absent a toujours tort; celui qu'on montrait du doigt, c'était Benedikt Weibel, le directeur socialiste des CFF.

PARALLÈLE

En France, le gouvernement vient de nommer le nouveau directeur de la SNCF, Louis Gallois, socialiste proche de Jean-Pierre Chevènement.

Gallois aura la tâche, difficile selon l'avis général, de mener à bien les réformes entreprises par son prédécesseur; réformes qui risquent de bouleverser passablement l'entreprise étatique; outre des suppressions d'emplois massives (4500 pour 1996), une réorganisation de la gestion des infrastructures ferroviaires est prévue. Les deux principes de ce que certains ont appelé une réforme historique sont la régionalisation des infrastructures – les régions seront libres de mener leur propre politique ferroviaire – et la séparation du compte d'exploitation – il y aura une scission de la SNCF entre l'exploitation commerciale et les infrastructures.

Mais tout cela est pour le moment encore très flou et moult questions restent sans réponse quant aux responsabilités respectives de l'Etat, de la SNCF et des régions.

Enfin, comme en Suisse, la reconquête du trafic du rail sur le trafic routier est indispensable. Maigre consolation pour les CFF...

(gs) Le cheminot n'est pas n'importe quel travailleur; il appartient à notre imaginaire culturel; il a nourri les représentations des luttes ouvrières de ce siècle; militant, attaché aux valeurs du service public, on lui prête aussi des velléités corporatistes; il serait dépassé, arc-bouté sur les acquis, refusant les effets de la modernité.

A l'heure actuelle, il s'agit de laisser tomber les stéréotypes et de condamner, plutôt que le conservatisme syndical, la direction des CFF qui brandit la baisse des salaires comme la seule réponse pour freiner le déficit, et le pouvoir politique qui a laissé le transport par rail s'embourber dans les lenteurs décisionnelles.

Aujourd'hui, les CFF sont en grave déficit: déficit financier, il atteindra bientôt 12 milliards; déficit d'image, les prix sont trop élevés par rapport au trafic routier; déficit d'alternative, les solutions envisagées sont rares ou tardent à être appliquées.

Un pavé dans la mare

Il est certain que la masse salariale représente une part essentielle du coût des CFF. Mais des sacrifices ont déjà été négociés et consentis par les salariés: 6 000 postes ont été supprimés ces dernières années, les promotions ont été rognées, ce qui correspond à une diminution importante des salaires initiaux; la réduction de la durée du travail, que le personnel a acheté par la non-compensation du renchérissement du coût de la vie, n'a pas été transformée par une augmentation de places de travail. Il y a donc eu compression d'effectifs, dont a résulté une péjoration des conditions de travail... La baisse linéaire des salaires proposée par Weibel ainsi que le gel de la compensation du coût de la vie jusqu'en l'an 2000 représentent une perte sèche de 8% pour les salariés, sans compter les milliers de suppressions d'emplois encore prévus.

Tant du côté des partis de gauche que du Conseil Fédéral, on s'est empressé de critiquer cette mesure d'urgence. Alors quel est le but du socialiste Weibel si ce n'est de s'attirer les foudres de l'ensemble de la gauche, toutes tendances réunies? La proposition de baisser les salaires est-elle un cheval de Troie pour briser les remparts de l'inertie parlementaire? Une fonction cathartique salutaire? Il est évident que jeter un tel pavé dans la mare politique a permis de relancer le débat sur le financement des chemins de fer fédéraux: la balle est renvoyée dans l'hé-

micycle parlementaire, les syndicats reprennent du poil de la bête et le conseiller fédéral chargé du dossier peut ainsi accélérer des processus de décisions qui s'enlisaient.

Mais les incohérences de la politique des transports au détriment du rail étaient-elles si profondes qu'il ait fallu ce séisme social? Était-ce nécessaire de fragiliser encore les salariés de ce secteur en leur prédisant le pire? La proposition de baisse des salaires linéaire non négociée avec les salariés ne peut représenter le choc salutaire dont les CFF ont besoin. Le gain prévu (de l'ordre de 52 millions) est certes une somme importante mais n'arrangera en rien le sort des CFF si une

●●●

Propositions de mesures incitatives pour le rail d'Ernst Leuenberger, publiées dans le journal syndical *Travail et Transport*.

- Le Conseil fédéral pourrait réviser l'Ordonnance sur la TVA et au moins accorder l'intégralité de la réduction de l'impôt préalable.

- L'assemblée fédérale pourrait décider, en procédure d'urgence, le remboursement de la TVA perçue auprès des transports publics.

- Elle pourrait aussi, dans une procédure d'urgence, entreprendre immédiatement l'assainissement de la dette des CFF prévu dans le projet de réforme ferroviaire.

- Elle aurait la possibilité, de la même façon, de décider de la réduction du prix de l'abonnement demi-tarif à 100 fr., en prévoyant une compensation du manque à gagner en faveur des CFF.

- Le Conseil fédéral pourrait, de sa propre compétence, adapter l'ordonnance sur les chauffeurs dans le sens d'une diminution du temps de travail des chauffeurs poids lourds au niveau national.

- L'assemblée fédérale pourrait, en procédure d'urgence, introduire immédiatement la taxe poids lourds liée aux prestations telle qu'elle est prévue dans la constitution.

- Elle pourrait mettre en pratique sans tarder l'article constitutionnel sur la protection des Alpes.

- L'assemblée fédérale pourrait, en procédure d'urgence, décider de la prise en charge par le trafic motorisé individuel des coûts sociaux dus aux accidents et à la maladie.

Une nouvelle géométrie?

Imaginer de toutes pièces un système de sécurité sociale cohérent, solidaire et financièrement supportable: c'est l'exercice que se sont imposé deux économistes tessinois non conformistes, Martino Rossi et Elena Sartoris.

RÉFÉRENCES

Martino Rossi, Elena Sartoris, *Ripensare la solidarietà*, Armando Dadò éditeur, Locarno 1995

«Sicherheit in drei Kreisen – ein Reformmodell für die Schweiz», *Basler Zeitung*, 28.6.96

(fb) L'AVS-AI et ses trois piliers, l'assurance-chômage, l'assurance-maternité toujours en devenir, les allocations de perte de gain de toutes sortes (militaire, accident, maladie), les allocations familiales, les bourses d'études, les diverses formes d'assistance: le système suisse de sécurité sociale (mais ce n'est probablement pas très différent ailleurs), bâti progressivement au gré des besoins, mais surtout des moyens et des opportunités, est complexe. Il n'est simple ni à comprendre ni à administrer, et des études récentes sur la pauvreté ont montré qu'il laisse passer entre les mailles du filet nombre de ceux qu'il devrait protéger. C'est ce qui a amené deux chercheurs tessinois, Martino Rossi et Elena Sartoris, à tenter de «repenser la solidarité» (selon le titre italien de leur ouvrage, publié l'an dernier, à paraître en allemand le mois prochain – à quand une version française?).

Les auteurs sont partis d'une observation critique des modalités actuelles de la protection sociale, dont ils dénoncent trois faiblesses structurelles. D'abord, l'essentiel des prestations est accordé en fonction des revenus précédents des bénéficiaires: les faibles revenus sont défavorisés. Ensuite, l'importance du financement par la masse salariale a un effet pervers sur l'emploi, un défaut désormais largement reconnu, et est problématique face à l'existence d'un chômage structurel de longue durée. Enfin, le système est largement paternaliste, sans rapport avec une vision moderne de la place et des droits de la personne. Ils ont alors élaboré une conception d'ensemble en partant de zéro, c'est-à-dire sans se préoccuper des modalités actuelles et sans se soucier des voies et moyens



vision à long terme du transport par rail n'est pas envisagée; de plus, préconiser une baisse salariale quand la droite patronale est plus que jamais offensive, équivaut à jouer aux allumettes près d'une citerne d'essence...

La manifestation du 8 octobre a montré qu'au-delà d'un signe protestataire, elle réunissait des salariés ayant déjà consenti à des sacrifices, et étant prêts à faire des propositions en direction des pouvoirs politiques. Ernst Leuenberger, vice président du SEV, a indiqué quelques pistes pour améliorer la condition des transports publics et qui ne touchent pas aux acquis salariaux (voir encadré).

Le syndicat propose, la direction des CFF oppose, le pouvoir politique dispose maintenant. ■

d'un passage éventuel à leur modèle (fédéralisme, Constitution, législation, institutions), mais avec à l'esprit la volonté d'assurer une couverture juste et sans lacune. Sur la page blanche, ils ont alors dessiné une politique sociale en trois cercles concentriques.

Une mise à plat tonifiante

Au centre, on trouve un revenu minimum vital garanti fixé par référence au droit aux allocations complémentaires à l'AVS: 2 402 fr. par mois pour un adulte, 3 326 fr. pour un couple, 768 fr. pour tout enfant ou jeune en formation. Cette prestation de base, purement étatique et financée par une contribution sociale généralisée sur tous les revenus, couvre le chômage, l'incapacité de gain en raison de la maladie, d'un accident, d'une invalidité, du service militaire, d'un accouchement, d'un congé parental (3 ans), constitue la pension de vieillesse et se substitue aux allocations familiales et bourses d'étude. Selon le mécanisme de l'impôt négatif, il n'y a pas suppression de la prestation mais diminution inférieure au complément de revenu qui peut être acquis par un chômeur ou un parent d'enfant en bas âge, pour éviter l'effet pervers de la désincitation au travail.

Dans un deuxième cercle, Rossi et Sartoris placent des prestations complémentaires financées selon les modalités de l'assurance (communauté de risque): versements en cas de chômage, accident, maladie ou invalidité destinés à compléter le minimum vital par rapport au revenu antérieur. Logiquement, les prestations sont ici proportionnelles au montant et à la durée des cotisations prélevées paritairement sur les salaires. Les auteurs proposent de rendre obligatoire l'assurance pour la moitié de la différence entre le revenu minimum et le salaire, des prestations supplémentaires étant facultatives.

Enfin le troisième cercle se compose des mécanismes de prévoyance volontaire, dans lesquels Rossi et Sartoris rangent l'actuel deuxième pilier obligatoire de l'AVS en raison de son caractère individuel fondé sur la capitalisation des contributions.

Repenser la solidarité présente un modèle conceptuel qui situe de manière claire et simple (et à un coût identique au système actuel selon ses auteurs) l'ensemble des prestations, des bénéficiaires et des mécanismes de financement. Une mise à plat qui n'est pas tant un ordre du jour qu'une tonifiante réflexion pour redonner foi dans le débat et l'esprit de réforme face aux peurs distillées par la droite. ■

Oublié ...

(jd) Il y a 100 ans, le 27 juillet 1896, Zurich fut le théâtre de violentes émeutes xénophobes. Dans la nuit du 26 juillet, un maçon italien poignarde un rémouleur allemand. En représailles, un groupe d'environ 200 manifestants s'en prend alors aux commerces tenus par des Italiens dans le quartier d'Aussersihl, puis au poste de police où l'un des casseurs est détenu. Le lendemain soir, c'est une foule de 10 000 personnes qui déboule dans les rues du quartier. Une quinzaine de commerces italiens sont dévastés et pillés. La police tire en l'air, appréhende et conduit au poste quelques manifestants. Pour tenir en respect la foule, 600 recrues armées sont appelées en renfort; elles sont accueillies par des jets de pierres. Vers deux heures du matin, les manifestants se dispersent et les prévenus sont transférés à la caserne. De nombreux Italiens fuient dans les localités voisines.

Le lendemain, la foule se masse devant la caserne et houspille la garde. Le soir, on compte environ 6 000 personnes. Le Conseil fédéral décide alors d'interdire tout engagement des recrues. Le Conseil d'Etat lève enfin 500 hommes du contingent cantonal qui patrouillent dans les rues jusqu'à dispersion complète des manifestants.

Plusieurs centaines de ressortissants italiens retournent dans leur pays.

L'homicide contre l'ouvrier allemand a servi de détonateur à l'expression d'un mécontentement profond au sein de la population ouvrière. A cette époque, Zurich compte 29% d'étrangers, et dans le quartier ouvrier d'Aussersihl, les Italiens constituent un quart de la population.

Ces immigrés récents sont peu intégrés et vivent entre eux. Les indigènes leur reprochent de perturber la vie du quartier, d'accroître la crise du logement et de favoriser la baisse des salaires. En réalité, une croissance économique rapide et les changements structurels qu'elle a induits provoquent un sentiment d'insécurité parmi la population ouvrière helvétique, fraîchement arrivée de la campagne. Parmi les 40 personnes inculpées, dont 31 ressortissants suisses, on ne trouve quasiment que des ouvriers, des journaliers et des valets.

(cfp) Que penser d'un pédagogue qui ose écrire: «Mais lorsque dureté et grossièreté se manifestaient chez les enfants, j'étais alors sévère et j'employais les châtiments corporels.

» Cher ami, le principe pédagogique qui veut qu'on s'empare par la seule parole de l'esprit et du cœur d'une troupe d'enfants, sans avoir besoin de l'impression produite par les châtiments corporels, ce principe est certes réalisable lorsqu'on a affaire à des enfants heureux et à un environnement favorable; mais étant donné le mélange et la diversité de mes petits mendiants, leur âge, l'enracinement des habitudes et la nécessité d'agir sur tous à l'aide de moyens simples, sûrs et rapides, pour atteindre mon but en dépit de tout, l'impression produite par les châtiments corporels était essentielle, et la crainte de perdre ainsi la confiance des enfants, injustifiée...»

Je renonce à citer tout ce texte et précise que son auteur est Heinrich Pestalozzi: *Lettre de Stans* (rééditée dans *Mini-Zoé 18*).

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum:
Composition et maquette:
Claude Pahud
Françoise Gavillet
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

FORUM

COURRIER

Encore les valeurs

Dans DP 1262, Denis Müller fait une analyse des valeurs et encourage à les restaurer; cela est nécessaire! Mais il fait une toute petite erreur, qui a malheureusement quelque conséquence; il cite la devise pétaïniste à l'envers, car elle partait du Travail, pour aboutir au cocorico triomphal de Patrie. Il paraît aussi ignorer le sens réel de cette devise, qui devait remplacer Liberté, Egalité, Fraternité. Or le travail, pour le peuple français sans protection spéciale, c'était le S.T.O. (Service du Travail Obligatoire) pour faire tourner la machine de guerre allemande. La Famille, c'était la restauration du machisme intégral et le corollaire, le rétablissement du Patron de droit divin. Enfin la Patrie, c'était, le jour de Jeanne d'Arc, la convocation de toutes les écoles et des parents pour entendre pendant une heure la démonstration définitive que l'Angleterre était le véritable ennemi de la France et que se soumettre à Hitler était le

gage du bonheur. Denis Müller ignore que, grâce à cette propagande, les trois mots de la devise et quelques autres ont été démonétisés pour longtemps. Il ne se rend pas compte que de Gaulle a au moins repris le dernier à sa façon et que les traces en sont bien vivantes aujourd'hui dans les hystéries bruxelloises contre la vache folle. Il ne s'aperçoit pas que sa gêne à dire ce qu'il enseigne à l'Université vient de cette démonétisation. La 4^e puis la 5^e République ont dû abolir les valeurs, et il reste aux vieux, ces encombrants, une solide peur que la restauration des valeurs ne soit que fascisme résurgent.

Je voudrais donc recommander à Denis Müller de toujours bien expliquer la différence entre les valeurs qu'il voudrait restaurer et celles qu'il est urgent d'abolir, telle celle du nationalisme raciste qui se cache sous le manteau du patriotisme.

J. de Roulet, Nidau.

Quand le sport semble se moquer des passeports

L'été sportif se termine. Après l'ingestion massive de fanions et d'hymnes nationaux qui semblent inséparables de l'activité physique d'élite, le téléspectateur est pourtant saisi de doutes singuliers...

(jg) Rude été pour les téléphages, surtout pour les contemplateurs béats des exploits sportifs dont nous faisons partie. Nous avons eu successivement Roland-Garros, l'Euro de football, Wimbledon, le Tour de France et les Jeux olympiques. Ouf, nous pouvons à nouveau lire *Le Monde* autrement que d'un œil distrait, de peur de rater l'échappée du jour, une finale d'athlétisme, le jeu décisif et l'épreuve des penalties!

Le passeport ne fait pas l'identité

Le problème, c'est qu'on ne sait plus qui est qui. Jusqu'à une date récente, les Suisses qui remportaient des médailles s'appelaient Schneider ou Rosset, pas Dong Hua Li. Les noirs américains permettaient de satisfaire les vieux fantasmes coloniaux. L'analogie entre le fauve et l'athlète de couleur a été pendant longtemps une métaphore obligée du journalisme sportif et la vision des athlètes des pays de l'est nous rassurait sur l'inépuisable créativité des laboratoires pharmaceutiques.

Désormais une Russe qui gagne deux médailles d'or (Svetlana Masterkova) répond aux journalistes en castillan et conclut par un «Viva Espana» un peu déroutant. D'accord, elle vit à Alicante, mais tout de même... Un médaillé d'or du Kazakhstan a expliqué qu'il était aussi kazakh que vous et moi. Il se sent russe à 100%, mais comme il vivait à Alma-Ata au moment de l'éclatement de l'Union soviétique, il s'est retrouvé avec un passeport de cette république d'Asie centrale. La grande vedette de tennis qu'est l'Américain André Agassi tenait à gagner le tournoi olympique, il y a d'ailleurs réussi, en hommage à son père qui avait participé aux Jeux de 52 comme boxeur sous les couleurs de... l'Iran.

Antidote inattendu

On pourrait multiplier les exemples. Les sprinters jamaïcains ou trinitéens vivent tous aux Etats-Unis, les footballeurs du Nigeria qui ont gagné la compétition évoluent dans des clubs européens et un de nos médaillés d'or suisses, Xeno Müller, est d'autant moins connu chez nous qu'il vit en Californie. Un seul athlète de renom n'a pu participer aux Jeux: Wilson Kipketer, grand favori du 800 mètres, n'était pas encore naturalisé danois et refusait de s'aligner sous les couleurs du Kenya, sa terre d'origine.

Le monde du sport de compétition est de plus en plus peuplé de champions à l'iden-

tité nationale un peu flottante sinon à leurs propres yeux, du moins à ceux des téléspectateurs. Ou alors, ils s'intègrent avec l'enthousiasme du néophyte à leur nouvelle patrie; c'est le cas de notre Dong Hua Li ou des quatre sprinters du Canada vainqueurs du relais 4x100 mètres, tous arrivés de la Jamaïque avec leurs immigrés de parents et désormais Canadiens pur sirop d'érable.

Au fond c'est là un des apports les plus intéressants du sport actuel. Le téléspectateur moyen ne peut plus s'identifier facilement. Il est presque forcé à une certaine ouverture au monde. L'amateur de spectacle sportif est souvent issu de ces mêmes couches sociales, laborieuses et populaires, qui sont travaillées par des mouvements identitaires et parfois xénophobes. L'évolution du sport-spectacle pourrait se révéler un antidote inattendu. ■

SPORT ET SANTÉ

L'antisport de la gymnastique féminine

(ag) Une fois de plus, les Jeux olympiques ont été l'occasion d'exhiber des concurrentes de la gymnastique féminine, dressées à des performances de plus en plus dangereuses et qui n'y réussissent qu'en fonction d'un gabarit particulier; moins d'un mètre cinquante et puberté retardée par l'entraînement intensif.

Le C.I.O., on le sait, ne réagit pas et s'abrite derrière les règles des Fédérations internationales avec lesquelles il tient régulièrement conclave. Il serait pourtant de sa compétence d'imposer une règle simple, plus simple que l'appareillage de l'anti-dopage, censé protéger l'intégrité corporelle des athlètes et éliminer la tricherie. Cette règle serait l'interdiction de concourir aux Jeux avant l'âge adulte, soit 18 ans. Elle ne suffirait pas à suspendre les entraînements précoces, mais elle éliminerait la déformation physique, infligée par des entraînements quasi sadiques à des corps de jeunes filles impubères. La plupart des sports respectent les conditions naturelles de développement physique en instituant des catégories par âge. Pourquoi la gymnastique féminine ne le fait-elle pas pour les compétitions internationales?

En n'imposant pas cette loi élémentaire, le C.I.O. trahit sa mission. ■

Pas de contreprojet à l'initiative de la protection génétique

SOURCES

Basler Zeitung, 17/18.8.96.

et

Natural History, Juin 1996.

(ge) La Commission science, éducation et culture (CSEC) du Conseil national vient de trancher: rejet de l'initiative dite de la protection génétique, sans contreprojet. Les ébauches de contre-propositions élaborées par des membres de la CSEC avaient visé à moduler l'interdiction totale du génie génétique voulue par l'initiative: interdiction de la production d'animaux transgéniques; interdiction de la dissémination d'organismes génétiquement modifiés; interdiction des brevets sur les animaux et plantes transgéniques. La commission a retenu l'argumentation qu'une interdiction même partielle aurait comme seule conséquence de bouter recherche et industrie biotechnologiques hors de Suisse. Par motion, la CSEC entend exiger la rédaction rapide (procédure de consultation pour l'an prochain) d'un paquet législatif, nommé «GEN-LEX», version plus nerveuse et plus intégrée du patchwork de lois proposé par le rapport IDAGEN et le Conseil Fédéral (DP 1248) pour compléter la législation autour du génie génétique, patchwork qui paraissait bien lacunaire (DP 1263). GEN-LEX viserait les risques associés au génie génétique, et devrait:

- mettre au point un système d'autorisations;
- régler le problème de la responsabilité civile pour dégâts éventuels résultant de la dissémination dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés;
- instaurer l'obligation de déclaration (des produits ?, des expériences ?);
- créer une commission d'éthique sur le génie génétique;
- obliger le Conseil Fédéral à établir un rapport annuel faisant le point sur l'état de la technologie.

Ce refus de rédiger un contreprojet n'est-il pas une erreur, au moment où les craintes autour du génie génétique sont diffuses et faciles à entretenir ? Petit exemple, quand la commission européenne a refusé d'autoriser la commercialisation d'un maïs transgénique de Ciba, nous avons vu pêle-mêle des craintes irrationnelles (sur notre santé, autour du mot «antibiotique», utilisé dans la sélection) – et des craintes justifiées (va-t-on au-devant d'une dépendance complète face aux herbicides?).

A mon avis, l'initiative de la protection génétique est extrémiste et doit être rejetée (DP 1256); mais ce paquet législatif (probablement à l'état d'ébauche au moment de la votation) paraît un contrepoids bien léger; il n'empêchera pas les initiateurs de jouer sur les peurs. ■

Les dangers d'une vie de luxe

(ge) Rats et souris sont utilisés dans les laboratoires de recherche du monde entier; animaux de référence, on ne soupçonne pas qu'ils puissent muter; or il apparaît que, pour un trait au moins, ils commencent à ressembler de plus en plus à certains d'entre nous: ils deviennent plus gros.

Les rongeurs de laboratoire dérivent d'un petit nombre d'animaux prélevés au début du siècle sur la population sauvage. L'ancêtre de la variété la plus répandue des rats de laboratoire, l'albino Sprague-Dawley («rat blanc») dérivait d'un rat, *rattus norvegicus*, qui n'atteignait que rarement une livre. Pour les Sprague-Dawleys actuels, c'est devenu un poids normal, et beaucoup d'entre eux atteignent le double. Les rats actuels sont plus gros, mais aussi plus susceptibles de contracter des maladies, et par conséquent meurent plus rapidement: dans les années 70, 60-70% de ces rats vivaient au moins deux ans; dans les années 80, cette proportion tombe à 40-50% et les premières analyses pour les années 90 montreraient que seuls 10 à 20% des rats atteindraient l'âge de deux ans (il s'agit bien sûr dans tous les cas de figure de rats «contrôle», qui n'ont pas été exposés à des produits pharmaceutiques).

Poids et espérance de vie

Les raisons de cette évolution tiennent pour une partie à l'alimentation: dans les animaleries modernes, les granulés et l'eau sont fournis en excès et les rats peuvent manger et boire à volonté. Mis au régime, – en réduisant par exemple d'un quart la consommation qu'ils auraient en self-service –, les rats perdent du poids certes, mais en plus, leur santé et leur espérance de vie s'améliorent grandement. Nous n'en tirerons pas de conclusions pour nous.

A-t-on inconsciemment sélectionné à chaque génération les rats qui grandissaient et arrivaient à taille adulte plus rapidement ? C'est vraisemblable, puisque les fournisseurs pouvaient ainsi répondre plus rapidement et à moindre frais de logement aux commandes d'animaux adultes.

Peut-on se fier à ces rats pour analyser l'innocuité, les effets secondaires ou l'efficacité des innombrables substances à tester ? On peut certes les mettre au régime, mais cela ne leur rendra pas la diversité génétique originelle. Mais, de manière plus cynique, on doit accepter le rat de laboratoire moderne pour ce qu'il est: pas en très bonne santé, mais un «modèle» plus réaliste que ces maigres ancêtres pour notre style de vie où tout peut s'obtenir à volonté. ■